

## OBLIGATION DE FORMATION ET DE TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS

Référence : DL234E	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
-----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

### LIEUX ET DATES :

#### A distance

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

### OBJECTIFS

- Remplir l'obligation de formation
- Fournir des indications sur les modes de rémunération pratiqués

#### Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement [cliquez ici !](#)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>](#)**

### POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés. Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir**

### **Formateur(s) :**

**Présidente de la société Eole Business et RH, docteur en droit, Marie Collin est une experte centrée sur les problématiques de Conformité en Banque et en Assurance. Sa carrière l'a menée à occuper des postes dans des grandes compagnies d'assurance, en tant que directrice juridique puis directrice de la conformité. Marie est également formatrice, enseignante et consultante et a à cœur de partager ses savoirs et sa passion avec le plus grand nombre de participants !**

### **Les plus de la formation :**

**La Directive Distribution Assurance, DDA, vient renforcer et harmoniser les exigences en matière d'information et de conseil et donc de protection du consommateur au niveau européen. Cette directive apporte des changements significatifs dans la manière d'aborder le marché de l'assurance et dans les relations entre le distributeur d'assurance et son client.**

**Cette formation, qui se présente sous forme d'une interview d'une experte en conformité, revient sur chacun des 5 enjeux de la DDA à travers un jeu de questions-réponses : la gouvernance des produits, l'obligation d'information, le devoir de conseil, la formation et la transparence des rémunérations.**

**Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr) ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**  
**[PLANETE CSCA RH ici >>](#)**

## **PROGRAMME**

### **E. Formation et transparence des rémunérations**

1. Pourquoi la DDA impose-t-elle la transparence des rémunérations ?
2. Montant des rémunérations peut-il avoir un effet sur la qualité de service ?
3. Que contrôle exactement l'ACPR ?
4. DDA et formation : quels changements ?
5. Quelle forme va avoir cette nouvelle obligation de formation ?
6. Existe-t-il des particularités à cette obligation de formation ?

### **Validation des acquis :**

**A l'issue du module de formation, un quiz est proposé, il faut recueillir au moins 80% de bonnes réponses pour valider le module de formation.**

### **Validation DDA**

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

### **Fiche identité :**

Cette formation a été écrite et conçue en 2020 et est la propriété d'Ifpass Services.

1. 1 séquence vidéo (entre 5 et 12 minutes)
2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin", de quelques pages à télécharger
3. 1 quiz

## **PUBLIC**

Intermédiaires et distributeurs de produits d'assurance

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr) - 01 47 76 58 35) afin de déterminer les formations accessibles.

## **PRÉ-REQUIS**

Connaître l'intermédiation, sa réglementation et ses acteurs.

### **Modalité d'accès :**

- Les demandes d'inscription se font par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

## **TARIFS ET FINANCEMENTS**

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.  
Pour plus de renseignement contactez-nous !

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 27/07/2024 à 15:23